

Le départ de Jeanne la Pucelle

Alain ATTEN

Sa souche

Jeanne d'Arc est née à Domremy-sur-Meuse vers janvier 1412 (d'après ses propres dires et quelques témoins). Elle est la cadette survivante du laboureur Jacques d'Arc et de son épouse Isabelle Rommée qui, elle, est originaire du village voisin de Vouthon-Haut¹. Le ménage est de serve condition, sujet des sires de Bourlémont, dont le second fief –le fief Barrois– est Domremy avec le château de l'Île, situé à l'époque sur une île dans la Meuse². L'église paroissiale se trouve à une demi-lieue, à Greux, qui est fief champenois³. Au xv^e siècle, l'ancien sanctuaire s'élève encore sur sa butte au milieu des vignes ; l'ancienne église est consacrée à saint Maurice comme l'actuelle. Domremy est vicariat ; son patron, Saint Remy, a donné son nom au hameau. Les deux

-
1. TISSET (Pierre) et LANHERS (Yvonne), *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. I, Paris, C. Klincksieck, 1960, p. 40 : *interrogatoire de Jeanne*, 21 février 1431. – Archives départementales de la Meuse (ci-après AD55) B 1431-1435 : comptes prévôtiaux de Gondrecourt, 1425-1459, *passim*. Cf. note 21. – LABOURASSE (Henri), *Vouthon-Haut et ses seigneurs*, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1890, p. 149-169. – BOUGUENOT (Étienne), *Notices et extraits de manuscrits intéressants l'histoire de France conservés à la Bibliothèque impériale de Vienne*, Paris, E. Leroux, 1892, p. 56-60 : lettre de Perceval de Boulainvillers du 21 juin 1429.
 2. POUILL (Georges), *Pages d'histoire au Pays de Jeanne d'Arc. Le château et les seigneurs de Bourlémont, t. I, Les sires de Bourlémont 1149-1412*, Rupt-sur-Moselle, 1962, p. 85-87.- Paris, BnF, coll. Lorr.119, f^o 129 : plan de l'île Nautroppe et du château de l'Isle, 1562.
 3. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ci-après AD54), B 886, n^o 100 : Dénombrement de fief de Jean, comte de Salm, à Henri III, roi de France, pour Greux, 30 octobre 1587.- AD54, B 723, n^o 111 : Dénombrement de fief de Jean de Bourlémont à Robert, duc de Bar, pour Domremy, 12 février 1398. – LUCE (Siméon), *Jeanne d'Arc à Domremy. Recherches critiques sur les origines et la mission de la Pucelle accompagnées de pièces justificatives*. Paris, H. Champion, 1886, suppl. preuves IV, p. 234-236.- POUILL (G.) *op. cit.* I, p. 192-193.

villages ont le même amodiateur qui habite le château de l'Île avec le greffier et le chapelain⁴. Le château est toujours seconde résidence seigneuriale. En 1412, trois mois après la naissance de Jeanne, le 4 avril, s'éteint dans l'île le dernier châtelain célibataire, Pierre de Boulémont⁵. Sa nièce héritière, Jeanne de Joinville, vit à Nancy. Elle a épousé le maître d'hôtel du duc de Lorraine, Henri d'Ogéville⁶.

Les parents de Jeanne, Jacques d'Arc et Isabelle Rommée, exploitent la ferme sise près de l'église. Leur jardin jouxte le petit cimetière⁷. Le gagnage d'Arc forme le bout ou mieux le tournant de la rue du moulin. Il fait partie des dix conduits aisés du village. On connaît cinq enfants du couple qui ont atteint l'âge adulte. L'aîné, Jacquemin, s'est marié déjà avant le départ de Jeanne ; il habite l'héritage de sa mère à Vouthon-Haut⁸. Ses frères, Pierre et Jean, sont toujours les aides du père. La sœur, Catherine, a épousé toute jeune le fils du maire de Greux, Colin ; en 1429 elle est déjà décédée, peut-être morte en couches⁹. On ne connaît pas l'origine du père de Jeanne. On a proposé Arc-en-Barrois, Art-sur-Meurthe, et même Ceffonds-en-Champagne, mais on est vite à court d'arguments. Le nom de la mère, Isabelle (Zabellote) Rommée, c'est probablement son surnom personnel de pèlerine (soit de Rome, soit de Compostelle). Ses frères et sœurs se disent « de Vouthon » simplement, tout comme son frère ecclésiastique, le curé Henri de Vouthon qui dessert Sermaize-en-Champagne¹⁰. Une sœur, Adeline, est mariée à Burey-en-Vaux, près de

-
4. AD54 B 885 : Comptes des receveurs et gruyers de Ruppes (domaine de Salm) *passim*.
 5. Paris, AN M¹ n° 28 : Testament de Jean de Boulémont, 13 octobre 1399.- Paris, BnF, fr. 5996 : Pierre de Boulémont, trépassé au château de l'Île, est inhumé aux Cordeliers de Neufchâteau (contrairement à ses ancêtres). Jeanne le dit « propriétaire de l'arbre des Fées ». TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 65 : *int. Jeanne*, 24 février 1431.
 6. POUILL (G.), *op.cit.*, I, p.66 : Jeanne de Joinville épouse vers 1410 Henri d'Ogéville (+1429), en 1430 Jean IV, comte de Salm (+ 2 juillet 1431 à la bataille de Bulgnéville). – SCHNERB (Bertrand), *Bulgnéville (1431). L'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, Economica, 1993 (coll. *Campagnes et Stratégies*), p. 16, 52, 83, 90.
 7. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 46 : *int. Jeanne*, 22 février 1431.
 8. AD55 B 1431 : Compte prévôtal de Gondrecourt 1425, f° 78. « Jacquemin Dars demourant à Vouton » pénalisé d'une amende de 5 sols. Les mentions dans B 1432, 1433, 1435 « Jacob, Petit Jacob » et « Petit Jean » (les frères d'Arc !) se rapportent à Vouthon-Haut. Cf. note 1.
 9. QUICHERAT (Jules), *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, t. V, Paris, J. Renouard, 1849, p. 150-153 : Lettres de noblesse pour Jeanne et sa famille de décembre 1429.
 10. MAROT (Pierre), *Jeanne la Bonne Lorraine à Domremy*. Ingersheim, éd. S.A.E.P., 1980, p. 27-31.- BOUZY (Olivier), « Essai de généalogie de la Famille de Jeanne d'Arc jusqu'à la fin du xv^e siècle », dans CONTAMINE (Philippe), BOUZY (Olivier) et HÉLARY (Xavier), *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, Paris, R. Laffont, 2011, p. 515.

Vaucouleurs¹¹. Le gendre d'Adeline, le cousin par alliance de Jeanne, Durand Laxart, est bien souvent l'hôte des d'Arc à Domremy. Il sera le premier complice de Jeanne¹².

Son portrait

Jeannette pour les siens, d'après l'interrogatoire de Rouen, mais on présume que c'est « Jeannotte » qu'il faut entendre. Au xv^e siècle, cette variante phonétique vaut pour presque tous les prénoms féminins de Vaucouleurs à Neufchâteau. Son apparence physique : elle n'est pas très grande – 1m58 d'après la facture d'un drapier orléanais¹³. Elle est noireude d'après le cheveu trouvé dans un de ses sceaux¹⁴.

On la décrit comme robuste et endurente, comme vivace et leste. Elle parle d'une voix douce, mais elle peut trépigner d'énergie. À la maison, elle aide sa mère aux travaux ménagers, mais tout autant son père aux champs. Elle va à la charrue, à la herse, à la moisson. Elle garde parfois le troupeau. (En effet, le village n'engage pas de pâtre ; on garde à tour de rôle.) Enfin, elle excelle comme fileuse ; elle file en compagnie des filles du voisin, Jacquier de Saint-Amand, et leur fil va à Pierre le Drapier, le sacristain-tisserand¹⁵.

Physiquement, il n'y a qu'un détail curieux à signaler, qui ne saute pas aux yeux de tout le monde, mais qui va préoccuper le Grand Inquisiteur de

-
11. Le ménage d'Adeline de Vouthon, épouse de Jean Levasseul apparaît aux comptes prévôtaux de Gondrecourt à Burey-en-Vaux sous « le Vaissou », « le Voiseu », v.AD55 B 1431, f°65 ; B 1432, f°49 ; B 1435, f°89. Le gendre, Durand Laxart, marié à Jeanne Levasseul, habite donc Burey-en-Vaux (Burey-le-Petit) devant Vaucouleurs.
 12. DUPARC (Pierre), *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, t. I, Paris, C. Klincksieck, 1977, p. 295-297 : *int. Durand Laxart*, 31 janvier 1456.
 13. QUICHERAT (J.), *op. cit.*, V, p. 112-113 : Cédule de Charles, duc d'Orléans, à ses gens des comptes, 30 septembre 1429. Calcul approximatif de la taille de Jeanne d'après une pièce de drap de 2m376 de longueur sur 1m485 de largeur par HARMAND (Adrien), *Jeanne d'Arc, ses costumes, son armure*. Paris, E. Leroux, 1929, p. 311-315. Détail confirmé par la description du chevalier Guillaume Guasco, v. QUICHERAT (J.), *op. cit.*, IV, p. 523. Cf. note 14.
 14. QUICHERAT (J.), *op. cit.*, V, p. 147 : Lettre de Jeanne aux habitants de Riom, 9 novembre 1429. Le sceau en cire rouge a disparu ; il portait un cheveu noir et une empreinte digitale. Ce qui confirme encore le récit du témoin italien ; v. QUICHERAT (J.), *op. cit.*, IV, p. 523 : « erat brevī quidam statura... nigro capillo, sed toto corpore prevalida ».
 15. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 46 : *int. Jeanne*, 22 février 1431.-DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p.267-268 : *int. Jacquier de St-Amand*, 29 janvier 1456 ; *ibid.*, p. 270-273 : *int. Perrin le Drapier*, même jour. Les travaux journaliers et saisonniers de Jeanne se trouvent énumérés par tous les paysans examinés, à commencer par ses parrains et camarades.

France encore 27 ans après : Jeanne a une envie cramoisie derrière l'oreille droite¹⁶. Elle ne l'a certes jamais vue elle-même, mais elle l'a su. Cette tache ne devient visible que lorsqu'on lui coupe les cheveux à la mode masculine. Une tache pareille est héréditaire dans la famille des rois valois ; on la dit même à l'origine des lys de France. Une telle envie pourrait donc suggérer des ancêtres royaux. L'inquisiteur cite même une prophétie apocryphe d'Engélide de Hongrie qui semble désigner la Pucelle par « O insigne lilium »¹⁷. Jeanne, en effet, sera anoblie sous le nom de « du Lys ». À Domremy, bien sûr, cette tache reste cachée sous une grosse natte noire.

Le caractère de Jeanne se devine un peu par les témoignages des voisins. Ceux de la ferme contiguë lui font tous leurs compliments. Le père, Jacquier, apprécie surtout le travail collectif des filles ; Mengeotte et Hauviotte détaillent leurs bonnes relations¹⁸. Mais il y a d'autres souvenirs. Simounin le meunier se rappelle son enfance souffreteuse, lorsque Jeanne venait le soigner¹⁹. Sa serviabilité paraît bien fondée²⁰. Pourtant, on ne manque pas de signaler ses lubies, qui consistent à se retirer brusquement pour prier avec ferveur, surtout au son des cloches²¹. On la laisse faire, mais on lui reproche de ne pas aimer la danse. Elle est très pieuse, elle se confesse bien souvent (– on se demande de quels péchés elle peut bien s'accuser –) ; ses amies trouvent qu'elle exagère. Ce qui ne veut pas dire qu'elle s'éclipse aux fêtes du village. Avec ses compagnes, elle participe au « dimanche des fontaines », à la Mi-Carême, quand toute la jeunesse va déjeuner sur l'herbe au Bois-Chenu autour de l'arbre des Fées²². Il s'agit d'un hêtre immense, d'un hêtre tortillard

16. BELON (P. Marie-Joseph) et BALME (P. François) éd., *Jehan Bréhal, Grand Inquisiteur de France et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. II, *Texte de la Recollectio*, Paris, P. Lethielleux, 1893, p. 73. Le Grand Inquisiteur retient comme *signacula* de Jeanne : « *tabes rubea retro aurem dextram ; secundum est mollis seu remissa loquela ; tertium vero colli brevitatis.* »

17. *Ibid.*, p. 73. La prophétie dite d'Engélide de Hongrie porte : « *A quandam puella... antecedenteque aurem retro dextram modico signo coccineo, remisse fabulante, colle modico.* » Voilà Jeanne décrite et reconnue.

18. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 267-268 : *int. Jacquier de St-Amand*, 29 janvier 1456, *ibid.* p. 275-276 : *int. Hauviotte, épouse de Gérard de Sionne*, même jour ; *ibid.* p. 284-286 : *int. Mengeotte, épouse de Jean Joyart*, même jour.

19. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 280-281 : *int. Simounin Musnier*, 30 janvier 1456.

20. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 282-284 : *int. Isabelle, épouse de Gérardin d'Épinal*, même jour.

21. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 276-278 : *int. Jean Waterin*, même jour. L'ancien domestique des d'Arc signale ses absences parfois étranges : « *Et sepe, dum jocarent insimul, ipsa Johanna se trahebat ad partem et loquebatur Deo, ut sibi videbatur.* »

22. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 252-255 : *int. Jean Morel, parrain*, 28 janvier 1456 ; p. 257-259 ; *int. Béatrice, veuve d'Estellin, marraine*, 29 janvier 1456 ; p. 259-261 : *int. Jeanne des Roisés, épouse de Thévenin le Royer, marraine*, même jour, p. 263-265 ; *Jeanne, veuve de Thiesselin de Vittel, marraine*, même jour.

Le départ de Jeanne la Pucelle



■ La Porte de France à Vaucouleurs.

probablement²³. Qu'il y a là des Fées, Jeanne y croit peut-être, bien qu'elle n'en ait jamais rencontrées. Il lui suffit qu'une des ses marraines les ait vues²⁴. Elle ne parle jamais du diable ; ce n'est point son obsession. Elle prend très au sérieux ses devoirs de chrétienne ; elle se montre généreuse au possible. Son amie Isabelle d'Épinal constate avec un brin d'ironie qu'elle abandonne son lit à tout mendiant²⁵. C'est le seul geste qu'on désapprouve autour d'elle. Le samedi, ses travaux ménagers terminés, elle s'absente quelques heures pour porter des cierges à l'ermitage de Bermont qui n'est autre que le maître d'hôpital de Gerbonvaux. C'est en plus un Domremois, le père Jean Picquart, qui y assure le service pendant au moins trente ans²⁶. Ce qu'ils se racontent, personne n'en a cure. Peut-être lui parle-t-il de ces

23. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 65-66 ; 168 : *int. Jeanne*, 24 février et 17 mars 1431. Le hêtre géant, près du chemin de Neufchâteau, est un « fau », selon Jeanne (lat.fagus > lorr. [fɔw]). Le greffier rouennais transcrit : « un arbre fou ».

24. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 66 : *int. Jeanne*, 24 février 1431.-V. aussi FRAIKIN (Jean) : *Regard sur l'au-delà de Jeanne d'Arc*. Bruxelles, Commission royale belge de folklore, 1994 (extrait de *Tradition wallonne*, t. X, Bruxelles, 1993).

25. DUPARC (P.), *op.cit.*, I, p. 282-284 : *int. Isabelle, épouse de Gérardin d'Épinal*, 30 janvier 1456, cf.note 20.

26. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, *passim*, d'après les témoins précités.- LEPAGE (Henri), « L'hôpital de Gerbonvaux et la chapelle de Bermont », *Annales de la Société d'Émulation du Département des Vosges* 55(1879), p.215-280.- AD54 H 2305 : Inventaire des titres

prophéties de Merlin l'Enchanteur et de Bède le Vénérable, que Jeanne bientôt prendra pour elle-même. Parfois, elle se fait accompagner par un voisin de son âge, Michel Lebuin, qui l'accompagne aussi à la foire de Gerbonvaux. À lui, elle fera quelques confidences énigmatiques²⁷. Mais ces pèlerinages hebdomadaires ne paraissent ni ostensibles ni hypocrites. Elle n'en parlera jamais. Elle n'a pas fréquenté l'école de Maxey, sur l'autre rive, qui ne prend que des garçons. « Tout ce que je sais de la foi », dit-elle, « je l'ai appris par ma mère. Je sais le Pater, l'Ave Maria et le Crédo »²⁸. Son directeur spirituel, si le terme est permis, ce n'est pas le chanoine prestigieux de Greux, Guillaume Fronté, son curé²⁹. Son père d'ailleurs se méfie de lui, puisque, dans ses affaires communales – Jacques d'Arc est doyen de Domremy – il se fait accompagner par le modeste curé de Moncel-sur-Vair, Jacques Flament. Le directeur de conscience de Jeanne, c'est l'homme du bois de Bermont, le père Picquart. Personne n'y fait attention, personne non plus ne s'aperçoit que Jeanne, depuis sa quatorzième année, est hantée par des « voix saintes », comme elle dit, des voix qui d'abord lui conseillent la bonne conduite, mais qui bientôt la sommeront d'agir³⁰.

Son histoire

Il y a lieu de commencer le récit des événements l'année de ses premières « voix », donc vers 1425-26. La population française vit un moment de répit pendant l'absence prolongée du régent anglais, du duc de Bedford, retenu par les affaires d'Outre-Manche. Jeanne, dans ce temps d'arrêt, va avoir 14 ans. Selon la

des prêtres de l'Oratoire, 1. Hôpital de Gerbonvaux, p.139: Jean Picquart de Domremy, prêtre, maître de l'hôpital St-Eloi à Gerbonvaux, exerce ses fonctions déjà en 1408; il y figure encore en 1434. C'est bien lui le seul recteur qu'ait connu Jeanne.

27. DUPARC (P.) *op. cit.*, I, p. 292 : *int. Michel Lebuin*, 31 janvier 1456. V. l'exposé de DANIEL (Catherine), *Les prophéties de Merlin et la culture politique (XII^e-XVI^e)*, Turnhout, Brépols, 2006 (*Culture et Société médiévales* 11), p. 234-263. Difficile de conclure qui assimila le *Bois du roi Canut* au *Bois-Chenu* de Domremy. Jeanne en parle, v. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 66-67 : *int. Jeanne*, 24 février 1431.
28. TISSET (P.), *op. cit.* I, p. 41 : *int. Jeanne*, 21 février 1431.
29. La paroisse de Greux est desservie par la collégiale St-Nicolas de Brixey-aux-Chanoines. Jeanne déclare ne pas avoir mis dans le secret son curé et confesseur. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 123 : *int. Jeanne*, 12 mars 1431.- AD54 B 886, n° 54: Arbitrage à Vaucouleurs entre Guyot Poignant de Montigny-le-Roi et les villages de Greux et Domremy, représentés par Jacques Flament, prêtre (curé de Moncel-sur-Vair !), Jean Morel et Jacques d'Arc (les parrain et père de Jeanne) dans LUCE (S.) *op. cit.*, preuves, pièce addit. (XLII), p. 359-362.
30. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 47 : *int. Jeanne*, 22 février 1431. Jeanne a 13 ans en janvier 1425, ses « Voix » lui apparaissent vers l'été; on les suppose plus pressantes quelques mois après.

Le départ de Jeanne la Pucelle

coutume villageoise, elle devient nubile et son père désire la marier au plus vite. Une conjecture : Jacques d'Arc, qui a pris à bail, avec ses voisins, le domaine de l'Île, veut s'arranger avec son associé principal, Jean Biget³¹, en lui proposant comme bru sa fille cadette. Le nom du prétendant n'est pas connu, mais c'est bien le père Biget qui se plaindra de cet échec jusqu'aux juges de Rouen. Et ce sera encore le confident de Jeanne, Michel Lebuin, qui y fera allusion lors de la réhabilitation³². Le reste, Jeanne le raconte elle-même. Elle ne veut pas de ce prétendant. Soit que ses « voix » le lui déconseillent, soit qu'il lui déplaît. Mais une telle désobéissance n'est pas de mise. Les parents la grondent, la pressent – en vain. Elle n'a pas donné de promesse, elle n'en tiendra pas. On passe alors aux grands moyens : le père et le jeune homme la traînent devant l'official de Toul. Jeanne y prête serment et se voit acquittée³³. Après ce procès, elle n'est plus admise chez les siens. Pourquoi ne pas la mettre en service où personne ne la connaît ?

Lors du sacre de Reims, les ambassadeurs de Tournai se renseignent sur les antécédents de Jeanne : Selon eux, Jeanne a servi comme fille de ferme quelque temps à Marieulles près de Metz³⁴. Pour être sûrs, ils situent exactement le village : à deux lieues de Metz, à trois de Pont-à-Mousson. Mais qui a pu les renseigner ? On ne connaît qu'un notable messin présent au sacre de Charles VII : c'est sire Nicole Louve, seigneur foncier d'Ancy au val de Metz³⁵. S'il a pu voir Jeanne lors d'un achat de chevaux (– Marieulles a de beaux haras –), il a pu la reconnaître. Les mêmes circonstances expliqueraient

-
31. AD54 B 886, n° 28 : bail à ferme pour 9 ans de la maison forte de Domremy, ses appartenances en jardins, prés, terres labourables passé à Jean Biget et Jacques d'Arc (« Jacob d'Art ») par le maire Aubry Jannel au nom du sire de Bourlémont, 2 avril 1420.
 32. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 292 : *int. Michel Lebuin*, 13 janvier 1456 : « Credit quod Johannes Begot dicte ville fuit examinatus quia erant hospitati in domo sua. »
 33. TISSET (P.), *op. cit.*, p. 129 : *int. Jeanne*, 12 mars 1431 : « Je ne le feus citer, mais ce fust il qui me fust citer ; et là jura devant le juge dire vérité ; et enfin qu'elle ne luy avoit fait de promesse. » Le libellé d'accusation du promoteur Jean d'Estivet déforme les faits à dessein ; v. *ibid.*, p. 200-201, art. IX : « Traxit in causam coram officiali Tullensi, causa matrimonii, quendam iuvenem... Qui quidem iuvenis...renuens eam desponsare, decessit pendente processu. »
 34. DE SMET (Joseph-Jean) éd., *Corpus Chronicorum Flandriae*, 4 vol., Bruxelles, Publications de la Commission Royale d'Histoire de Belgique, 1837-1856, t. III : *Chronique de Tournai*, p. 406 : « et avoit icelle Jehenne demouré et servi [à Marieulles] en aulcune cense dudit lieu ». « Ceste dite Jehenne, le roi estant à Chinon, vers l'entrée du quaresme du dessusdit an, comparut devant lui, en habit de escuier, et se déclara estre pucelle et envoiée de Dieu à subpéditer et expulser les Englés... et brefvement le mener sacrer et couronner en la ville de Rains. »
 35. SCHNEIDER (Jean) : « Un gentilhomme de ville : sire Nicole Louve, citadin de Metz (1387-1462) » dans CONTAMINE (Philippe) éd., *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles, Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, PUF, 1976, p. 175-199.

sa familiarité avec un homme de guerre, Jean de Nouillompont dit de Metz, qui sera son chef de file sur la route de Chinon. À Vaucouleurs il l'abordera³⁶.

L'année 1428 amène les campagnes de la Meuse. Le duc de Bedford est de retour et trame le siège de Vaucouleurs, seul point de résistance au front nord. Le gouverneur bourguignon de Champagne, Antoine de Vergy, rassemble ses troupes et commence par enlever quelques places en Argonne. À Domremy comme à Greux on pense déjà à l'exode, car à une telle attaque en force l'enceinte de l'Île ne saura résister. Il se peut que l'alerte générale pousse Jeanne à quitter précipitamment son service et qu'en chemin elle fasse son premier éclat.

La gaffe

En effet, de passage à Vaucouleurs, dans le va-et-vient fiévreux d'un chantier d'une barbacane en construction³⁷, elle surgit toute primesautière devant le capitaine, guidée par son cousin Laxart (de Burey-en-Vaux). Robert de Baudricourt, le commandant, n'en croit ni ses yeux, ni ses oreilles. Cette garce affirme sans faille : « C'est moi le seul secours du dauphin ! C'est mon seigneur seul qui le sauvera ! » Baudricourt est pris d'une colère noire : « Morbleu, qui est-ce donc, ton seigneur ? » Et la vilaine de répondre : « Le Roi du Ciel ! » Voilà le comble ! « Laxart, à qui est cette polissonne ? » – « Au doyen de Domremy, Messire ! » – « Alors, sors-la d'ici et dis à son vieux de lui flanquer une bonne raclée ! » La voilà congédiée. Revenue chez ses parents, elle devra très bientôt les aider à plier bagage, car les deux villages s'en vont, avec leurs troupes, se mettre à l'abri sous les remparts de Neufchâteau³⁸. Les Anglo-Bourguignons ont failli rattraper la colonne ; il ne leur reste qu'à incendier les fermes abandonnées. Et puis, inopinément, ils disparaissent.

36. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 289-292 : *int. Jean de Nouillompont dit de Metz*, 31 janvier 1456 : « Amica mea, quid hic facitis?... Et tunc promisit eidem Puelle, per fidem suam in sua manu tactam, quod eam, Deo duce, duceret versus regem. »

37. Archives départementales de la Côte d'Or (AD21), 7 H 1793 : Charles VII, roi de France, dédommage le prieuré St-Thiébauld de Vaucouleurs, 19 mai 1445. La charte constate : « Japięca Robert de Baudricourt, chevalier, cappitaine dudit lieu, et autres nos gens... pour obvier aux entreprises de nos ennemis... que l'on disoit lors y venir à siège pour icelle conquérir... prindrent cinq arpens de terre... appartenans audit prieuré. » Baudricourt fit de son mieux ; le siège n'eut pas lieu.

38. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 303-304 : *int. Bertrand de Poulengy*, 6 février 1456 ; *ibid.* p. 295-297 : *int. Durand Laxart*, même jour : « Qui Robertus...eidem testi dixit quod reduceret eam ad domum sui patris et daret [pater !] ei alapas. » La date avancée par Poulengy (Ascension 1428 = 5 mai) paraît bien cadrer avec la suite. – L'étude la plus récente sur Robert de Baudricourt concerne également Domremy-Greux : TOUREILLE (Valérie), « Deux Armagnacs aux confins du royaume : Robert de Sarrebruck et Robert de Baudricourt », *Revue du Nord*, 95(2013), n° 402, p. 977-1001. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 252-311 : *passim*. V. les témoignages concordants des Domremois et Greusiens. La fuite de leurs villages à Neufchâteau et le séjour de

Le départ de Jeanne la Pucelle

Pour comprendre, il faut fouiller le registre aux courriers de Bar-le-Duc. Le cardinal de Bar et le duc René se sont entremis en secret. Le capitaine de Vaucouleurs n'attaquera plus les Anglo-Bourguignons et en revanche il gardera sa forteresse jusqu'à la victoire anglaise³⁹. Les réfugiés de Neufchâteau peuvent rentrer. À Greux comme à Domremy les églises sont sinistrées, les fermes en décombres. Il ne reste que le manoir de l'Île comme logis de fortune⁴⁰.

Mais que signifie cette clause de victoire finale ? En octobre 1428, le régent anglais fait assiéger Orléans. Difficile d'évaluer les rumeurs dans l'arrière-pays. À Domremy, Jacques d'Arc trouve sa fille changée. Il ignore son entrée en scène à Vaucouleurs ; le cousin Laxart se garde bien de toute allusion. Peut-être le père d'Arc se rend-il compte de certaines aptitudes cavalières inattendues. Quel apprentissage secret s'y cache-t-il ? La nuit, il en fait des cauchemars et un beau matin il crie après ses fils : « Si la Jeannotte fait mine de filer avec les routiers, noyez-la dans la Meuse ! Si vous ne le faites, ce sera moi ! »⁴¹. Il ne se doute pas que c'est presque chose faite. Jeanne l'a déjà dupé. Une semaine avant Noël, le cousin Laxart passe chez les d'Arc : Sa femme est en couches. La Jeannotte peut-elle venir avec lui ? Et la voilà partie sans retour⁴². Jeanne ne s'attarde pas à

Jeanne avec ses parents et frères dans l'auberge de « La Rousse » (aubergiste épouse de Jean Waldaire) s'y trouvent attestés par tous les compagnons de fortune interrogés.

39. AD55 B 1051, f°229 v° : Lettre du duc René à Antoine de Vergy, 18 juillet 1428 ; *ibid.* : lettre de Baudricourt au duc René, même jour ; f°230v° : lettre du duc René à Baudricourt, 23 juillet 1428 ; *ibid.* : lettre du même au même, 28 juillet 1428. Cf. Luce (S.), *op. cit.* I, preuves CLXXXVIII, p. 222 ; CXCI, p.225 ; CXCII, p. 235. L'accord paraît conclu fin juillet. V. BnF, fr. 4484, f°s 218v – 220 : Articles de compte relatifs au siège de Vaucouleurs par Antoine de Vergy ; cf. Luce (S.), *ibid.* CXC, p. 222-225, et AN, KK 906, f 124 et 417 : mentions dans l'inventaire des papiers de Joinville.
40. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 257-259 : *int. Béatrice, veuve d'Estellin*, 29 janvier 1456 : « Quando villa de dicto Dompno Remigio fuit combusta, ipsa Johanneta diebus festivis semper ibat auditum missam ad villam de Greu ». L'ancienne église paroissiale érigée sur la butte au nord de Greux était donc moins sinistrée que la filiale au bord de la Meuse.
41. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 126-127, *int. Jeanne*, 12 mars 1431. L'engueulade du père y figure en toutes lettres : « Si je cuidoye que la chose advensist que j'ay songié d'elle, je voudroye que la noyssiés ; et se vous ne le faisiés, je la noieroye moi mesmes ». Jeanne situe le rêve du père « plus de deux ans » après l'apparition de ses voix, donc probablement après la fuite à Neufchâteau.
42. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 295-297 : *int. Durand Laxart*, 31 janvier 1456. La déclaration la plus claire est de l'amie de Jeanne, *ibid.*, p. 284-286 : *int. Mengette Joyart*, 30 janvier 1456 : « Dum dicta Johanna voluit ire ad Vallis Colorem, ipsa, ut dicitur, fecit venire Durandum Laxart, ad dandum intelligere patri et matri suis, ut iret ad domum eusdem Durandi Laxart in Bureyo Parvo [= Burey-en-Vaux] commorantis ad serviendum uxorem suam ». Durand évite de tout révéler dans sa fière allure ; Mengette dépose à la bonne franquette.

Burey-en-Vaux ; Laxart l’emmène tout de suite à Vaucouleurs chez une cousine qui a besoin d’une fileuse⁴³. Catherine Royer file donc son chanvre avec Jeanne et l’accompagne, bien sûr, à la chapelle castrale pour prier Notre-Dame⁴⁴. L’endroit est tout indiqué pour trouver Baudricourt. Le capitaine se montre grincheux, mais curieusement il ne la chasse plus. Lui a-t-il soufflé de prendre patience ? Sa méfiance demeure pourtant, car il la fait exorciser par le curé⁴⁵. Baudricourt cache son jeu, et Jeanne attend pendant des semaines. Catherine Royer se rappelle que le temps lui passe comme à une femme enceinte⁴⁶.

La percée

Et soudain, début février 1429, arrive le courrier secret du dauphin. Colet de Vienne, le messager qui réussit toujours à traverser la zone anglo-bourguignonne, accompagné d’un archer écossais. Richard l’Archer fait probablement partie des gardes du corps de Charles VII ; il protège le messager en tuant les montures des poursuivants. Et Jeanne de frémir : « Est-ce qu’ils vont m’emmener ? » Mais oui ! Elle aura même son escorte. Baudricourt lui accorde tout ce qu’il lui a refusé auparavant. Elle aura Jean de Nouillompont, Bertrand de Poulengy qu’elle connaît tous les deux, et leurs valets d’armes. Surtout, il

43. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 297-299 : *int. Catherine, épouse de Henri le Royer*, 31 janvier 1456 : « Post egressum a domo paterna, et dum ipsa Johanna fuit adducta ad domum suam per Durandum Laxart... libenter et bene nebat et quia nevit in domo sua cum ipsa » ; *ibid.* p. 299-300 : *int. Henri le Royer*, même jour : « Ut sibi videtur erat bona filia. Tunc nebat cum uxore sua. » Pour l’aperçu général sur Vaucouleurs et ses alentours, v. COLLIN-ROSET (Simone), *Canton de Vaucouleurs (Meuse)*, Metz, éd. Serpenoise, 1993 : Burey-en-Vaux, p. 16-17 ; Vaucouleurs, p. 90-115 (*Images du Patrimoine*, n° 124).

44. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 297 : *int. Catherine Le Royer* ; « quia ipsa testis eam duxit ad ecclesiam, et vidit eam confiteri domino Johanni Turnerii, tunc dicte ville curato » ; *ibid.*, p. 299 : *int. Henri le Royer*, même jour : « libenter ibat ad ecclesiam, et sepe ibat cum sua uxore » ; *ibid.*, p. 308-309 : *int. Jean Le Fumeux*, ancien sacristain de N.-D. des Voûtes, 7 février 1456 : « Vidit eam in capsis sive vultis subtus dictam ecclesiam, genibus flexis, ante Beatam Mariam ».

45. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 298 : *int. Catherine Le Royer* : « Johanna se traxit juxta ipsum sacerdotem et erga sua genua ; dicebat etiam ipsa Johanna quod presbyter non bene fecerat, quia suam audierat confessionem ». Mais le capitaine agit-il sur ordre delphinal ? La suite le fait supposer.

46. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 298 : *int. Catherine Le Royer* : « Et erat tempus sibi grave ac si esset mulier pregnans » ; *ibid.*, p. 289-290 : *int. Jean de Nouillompont dit de Metz*, même jour : Jeanne s’impatiente : « citius nunc quam cras, et cras quam post ». TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 49-50 : *int. Jeanne*, 22 février 1431 : « Dit outre que ledit Baudricourt la refusa par deux fois. A la tierce, la receut et luy bailla gens pour la mener en France ».

Le départ de Jeanne la Pucelle

lui faut des habits d'homme⁴⁷. En plus, avant de partir, elle devra se rendre au chevet d'un prince malade, le duc Charles de Lorraine, qui souffre de la goutte et espère trouver une guérisseuse inspirée. Comme son maître d'hôtel, Henri d'Ogéville, c'est le châtelain même de Jeanne, cela va presque de soi. C'est Jean de Nouillompont qui l'accompagne sous sauf-conduit ; cette première épreuve équestre, elle l'accomplit à merveille. Elle va décevoir le duc de Lorraine, sa mission est toute autre, mais ses prières lui sont acquises. Le duc ne se fâche point, il la gratifie même d'un pécule et d'un cheval⁴⁸. Jeanne se hâte vers Vaucouleurs, pour ne pas retarder son départ. Ses parents, lui dit-on, vont perdre la raison ; mais Laxart, son cousin, garde son sang-froid. Il réunit tout : le cheval de bât, les provisions, les accessoires. Il aura l'honneur, bientôt à Reims, de tout raconter au roi⁴⁹.

Vers le soir du dimanche de la Quadragésime (c'est la date retenue par Jeanne et ses compagnons, en 1429 elle tombe le 12 février), le petit groupe de sept cavaliers quitte Vaucouleurs par la porte de France. Baudricourt tend à Jeanne une épée : « Va donc, et adviene que pourra ! » En Meuse, ce sera le silence, voire l'oubli pour des mois⁵⁰. – Pendant onze jours et l'une ou l'autre nuit, les sept restent en selle ; la moitié du temps ils traversent des terres occupées soit par les Anglais, soit par les Bourguignons. La première nuit ils sont à l'abri dans l'abbaye de Saint-Urbain. L'abbé, Arnould d'Aulnoy, est un

47. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 295-297 : *int. Durand Laxart*, 31 janvier 1456 : « habitatores ville de Vallis Colore emerunt sibi vestes hominis, calceamenta, ocreas, et sibi necessaria. Et ipse testis et Jacobus Alain emerunt sibi equum, pretio duodecim francorum ».

48. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 49 : *int. Jeanne*, 22 février 1431 : « Et interrogavit eam dux ipse de recuperatione sue sanitatis ; sed ipsa dixit quod nihil inde scibat ; et pauca de suo viagio ei duci declaravit... ipsa deprecetur Deum pro sua sanitate ». – DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 296 : *int. Durand Laxart*, 31 janvier 1456 : « Ac idem dominus Karolus quattuor francos...sibi dedit ».

49. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 127 : *int. Jeanne*, 12 mars 1431 : « Et a bien peu qu'ils [ses père et mère] ne perdirent le sens, quant elle fut partie à aler à Vaucouleur ». – DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 297 : *int. Durand Laxart*, 31 janvier 1456 : « Omnia ista dixit Regi ».

50. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 50 : *int. Jeanne*, 22 février 1431 : « Item dit que ledit Baudricourt se départit d'elle, il lui dist : Va-t-en, et en adveigne ce qu'il en pourra advenir ». – DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 291 : *int. Jean de Nouillompont dit de Metz*, 31 janvier 1456 : « Circa dominicam Burarum... ipse testis et Bertrandus de Poulengeyo cum duobus suis servitoribus, et Coletto de Vienna, nuntio regis, et quodam Ricardo sagittario, ipsam Puellam duxerunt erga regem in Chinon stantem... et mansuerunt per viam spatium undecim dierum » ; *ibid.*, p. 306-307 : *int. Bertrand de Poulengy*, 6 février 1456 : confirme la date « versus initium Quadragésime ». Le départ de Jeanne coïncide à peu près avec la bataille des Harengs (Rouvroy-Saint-Denis, 12.2.1429). Celle-ci ne peut en être la cause. Le messager delphinal tout fraîchement arrivé ne saurait confirmer une telle voyance.

cousin de Baudricourt⁵¹. Les gîtes d'étapes suivants sont peut-être Clairvaux et Pothières. À Auxerre, Jeanne veut absolument avoir sa messe à la cathédrale Saint-Étienne. On se faufile dans l'assistance et on repart aussitôt⁵². À partir de Gien, la route devient moins dangereuse. On devine qu'elle continue par Romorantin et Loches. Jeanne se plaît le plus à Sainte-Catherine-de-Fierbois, à l'est de Chinon, un pèlerinage guerrier et jacquet à la fois. On y descend à la nouvelle aumônerie de Boucicaut. À l'église, Jeanne voit sa sainte et l'épée miraculeuse aux cinq croix dite de Charles Martel, qu'elle aimerait porter elle-même, qu'on lui enverra et qui figurera dans ses armes.

L'arrivée

Pour la dernière étape, Colet de Vienne va prendre les devants vers Chinon, afin que Jeanne puisse descendre à l'auberge à midi⁵³. Le confesseur du Dauphin, Gérard Machet, l'y attendra. C'est lui le seul vrai intime de Charles VII à cette date. Gageons que c'est lui-même qui a tout organisé⁵⁴. Très perspicace, il devine d'emblée la bonne entente entre Jeanne et son escorte et il fait tout pour les garder ensemble. Il évite de dépayser Jeanne pour de bon. Jean de Nouillompont, son bras

51. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 50 : *int. Jeanne*, 22 février 1431 : « Ce jour s'en allèrent coucher en la ville de Saint Urbain, où elle coucha en l'abbaye ».

52. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 50 : *int. Jeanne*, 22 février 1431 : « Dist aussi que au chemin, elle passa par Auxerre, ou elle oyt la messe en la grande église ».- DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 291 : *int. Jean de Nouillompont dit de Metz*, 31 janvier 1456 : « Propter agnitionem eius, missas in itinere non audierunt nisi bis » (donc probablement à Auxerre et à Ste-Catherine-de-Fierbois) ; *ibid.*, p. 306 : *int. Bertrand de Poulengy*, 6 février 1456 : « dum erant in patria guerre, non potuerunt, eo quod non cognosceretur ».

53. TISSET (P.), *op. cit.*, I, p. 76 : *int. Jeanne*, 27 février 1431 : « ibidem audivit tres missas uno die et deinceps ivit ad villam de Chinon. Item dixit quod misit litteras ad regem suum in quibus continebatur quod ipsa mittebat pro sciendo si intraret villam...et quod bene progressa fuerat per centum et quinquaginta leucas (150 lieues !) pro veniendo versus ipsum ad eius auxilium, quodque sciebat multa bono pro eo ». Cf. GUYON (Catherine), « Sainte Catherine d'Alexandrie au ciel de Jeanne d'Arc » dans GUYON (Catherine) et DELAVENNE (Magali) dir., *De Domremy à Tokyo. Jeanne d'Arc et la Lorraine*, Nancy, PUN, 2013, p. 245-263.

54. PICCOLOMINI (Aeneas Sylvius), *i.e.* Pius II papa, *Commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt*, extr. dans QUICHERAT (J.), *op. cit.*, IV, p. 507-518 : « Delphinus... Castrensi episcopo, confessori suo [=Gérard Machet, évêque de Castres] inter theologos apprime docto, Puellam examinandam committit nobilibus matronis servandam tradit ». – CONTAMINE (Philippe), art. « Gérard Machet » dans CONTAMINE (Philippe), BOUZY (Olivier), HÉLARY (Xavier), *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, Paris, R. Laffont, 2012 (coll. *Bouquins*), p. 839-840.

Le départ de Jeanne la Pucelle

droit, reçoit une bourse bien remplie⁵⁵. Tout le monde est nourri et logé. Sous peu, ils auront même leurs harnais payés par la couronne, tout comme Jeanne aura le sien⁵⁶. Les voilà donc les bienvenus. C'est le moins qu'on puisse dire, puisque personne n'a envie de rentrer. Est-ce donc Baudricourt qui leur a promis du service dans l'armée de secours ? On dirait. – Jeanne, par contre, doit se soumettre immédiatement à une toute autre épreuve : Elle se doit d'être vierge ! Sinon, impossible de la faire passer pour la Pucelle promise par la prophétie. La femme du châtelain, Anne de Maillé, s'en charge à l'instant⁵⁷. Et voilà le confesseur soulagé. L'aspect entreprenant de l'escorte lui inspirait quand-même quelques inquiétudes. Désormais, un page va veiller sur le seuil de la chambre de Jeanne, dans la tour du Coultraï. Ce sera Louis de Coutes qui dès lors s'intégrera fort bien au petit groupe lorrain. Il sera le gonfanonier de Jeanne à 14 ans⁵⁸. Elle-même n'en a que 17.

L'audience accordée à Jeanne aura lieu deux jours après⁵⁹. Elle a été décrite par tant de témoins et de chroniqueurs que personne n'y voit plus clair.

-
55. QUICHERAT (J.), *op. cit.*, V, p. 257 : Extrait de compte de Guillaume Charrier, f°194 : « A Jehan de Metz, escuier, la somme de cent livres pour le deffray de luy et autres gens de la compaignie de la Pucelle naguières venue par devers le roy nostre sire, du pays de Barrois, des fraiz qu'ils ont faiz en la ville de Chinon, et qu'il leur convient faire ou voyage qu'ilz ont intention de faire pour servir icelluy seigneur en l'armée par luy ordonnée pour le secours d'Orléans ; laquelle somme a esté aux dessusdictz octroïée par lettres du roy du XXI^e jour d'avril mil CCCXXIX ».
56. QUICHERAT (J.), *ibid.*, p. 258 : Extrait de compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres : « Au maistre armurier pour ung harnois complet pour laditte Pucelle, 100 livres tournois. – Audit Jehan de Mès et son compaignon [=Bertrand de Poulengy], pour luy aidier à avoir des harnois pour eulx armer et habiller, pour estre en la compaignie de laditte Pucelle, 125 livres tournois ».
57. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 326 : *int. Raoul de Gaucourt, grand-maître de l'hôtel du Roi*, 25 février 1466 : « Et tunc rex, ipsa visa et audita, ut amplius informaretur de statu suo, iussit eam tradi in custodia Guillelmo Bellier, magistro sue domus, baillivo Trecensi et locum tenente dicti deponentis apud Chinon, cujus Bellier uxor erat femina magne devotionis et commendatissime fame [=Anne de Maillé]. » Cf. note 54.
58. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 362 : *int. Louis de Coutes*, 3 avril 1456 : « Anno quo ipsa Johanna venit apud regem, in villa de Chinon, ipse loquens erat quasi XIV vel XV annorum, et serviebat et moram trahebat cum domino de Gaucourt, qui erat capitaneus dicti loci de Chinon... Et fuit assignatum eidem Johanne hospitium in quadam turri castri de Coudray. In qua quidem turri ipse loquens mansit cum eadem Johanna, et per tempus que ibidem stetit, continue conversando cum ea de die, sed de nocte habebat mulieres cum ea ».
59. La date de l'arrivée de Jeanne à Chinon (12 février + 11 jours ~ 23 février) semble concorder avec le récit d'un chroniqueur précoce, le GREFFIER DE LA ROCHELLE. V. Quicherat (J.), « Une relation inédite de Jeanne d'Arc », dans *Revue historique* 4 (1877), p. 336 : « Item, le XXIII^e jour dudit mois de febvrier, vint devers le Roy nostre seigneur, qui estoit à Chinon, une Pucelle de l'aage de XVI à XVII ans...laquelle avoit nom Jehanne... elle avoit pourpoint noir, chausses estachées, robbe courte, de gros gris noir, cheveux ronds et noirs, et un chappeau noir sur la teste ; et avoit en sa compaignie quatre escuiers [= les quatre Lorrains] ».

Un auteur absent mais bien informé, qui s'est renseigné auprès d'un témoin des plus attentifs et des mieux placés, à savoir Régnauld de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, est Énée-Sylvain Piccolomini, le futur pape Pie II. Selon lui, Jeanne aurait dit au dauphin : « Je suis venu à toi – moi-même du sang des rois – sur l'ordre de Dieu. Il te somme de me suivre. Tu seras bientôt oint à Reims. »⁶⁰ Le libellé reste discutable, mais à lire l'inquisiteur général, 27 ans après, la tache rouge derrière l'oreille droite de Jeanne y est pour quelque chose⁶¹. Les astrologues du dauphin – il en a huit – ne manqueront pas d'y mettre leur grain de sel ; au firmament la conjonction de Vénus et de Jupiter va bon train⁶². Les gens s'émeuvent, les savants savent.

Le problème

Ce voyage à Chinon pose une devinette inévitable : Qui a su quoi de qui et quand ? Le départ de la Pucelle cache un sérieux problème de chronologie. D'après les dates calculables il y a lieu de présumer certaines manœuvres connues des seuls initiés. Parmi les meneurs, à part le Dauphin, Gérard Machet et Baudricourt, il faut compter aussi les ducs de Bar et de Lorraine et même le cardinal. Le registre aux courriers de Bar-le-Duc en dit assez long⁶³. La mise

60. PICCOLOMINI (Æ.S.) i.e. PIE II, *op. cit.*, extr. dans QUICHERAT (J.), *op. cit.*, IV, p. 509: « In conspectu Delphini reddita : « Ego ad te » inquit, « veni, regum sanguis, Dei iussu, non meo consilio. Is mandat, ut me sequaris. Si parueris, restituum tibi tuum solium, Remisque propediem tuo capiti cororam imponam ». L'ordre des mots ne suggère pas *sanguis* au vocatif, mais comme apposition explicative au sujet : « Ego... veni : regum sanguis, Dei iussu, etc. »

61. BELON (M.J.) et BALME (F.), *op. cit.*, II, p. 73 : « Traduntur insuper quedam signacula ipsius Johanne et quorundam characterum suorum expresse discretiva, videlicet : tabes rubea retro aurem dextram ; secundum est mollis seu remissa loquela ; tertium vero colli brevitatis ». Cf. note 16.

62. CALMET (Dom Augustin), *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 1^{re} éd., Nancy, J.B. Cusson, 1728, t. III, Preuves, *Chronique dite du Doyen de Saint Thibaut*, col xliv : « Item ladite année [1429], le III^e jour du mois de février, commençast à faire moult bel & chauld, comme se fust on mois de may, et s'apparurent deux estoiles, que commenceont à luire à houre de vespres, & au commencement elles touchient l'une tout près de l'autre, mais en moins de six semaines elles s'allonguont formant, & perdit l'une desdites estoiles sa clarté & ne sait on qu'elle devint ». Il y eut fusion de Jupiter et de Vénus le 9 avril 1429, Jeanne étant à Tours. Cf. WAGNER (Pierre-Édouard) : « L'Histoire de Metz véritable (1231-1445) » dans CHAZAN (Mireille) et NAUROY (Gérard) éd., *Écrire l'histoire à Metz au Moyen Âge*. Berne, P. Lang, 2011, p. 153-172.

63. AD55 B 1051, f^o 235v^o : Lettre du duc René de Bar à Robert de Baudricourt, 1^{er} décembre 1428 ; f^o 240v^o : Lettre du duc René au duc de Lorraine, « tout de nuyt, pour aucunes nouvelles », 24 janvier 1429 ; f^o 240v^o : Lettre du duc René à Robert de Baudricourt, 29 janvier 1429. – LUCE (S.), *op. cit.*, preuves CC, p. 234 ; CCIV, p. 236 ; CCV, p. 236-237.

en œuvre de Jeanne, au péril de sa vie, n'a pu se faire qu'avec la plus grande discrétion. Le double jeu de Baudricourt se devine dès sa première altercation avec Jeanne, donc dès mai 1428. Il existe un témoignage curieux du confident de Jeanne, Michel Lebuin, qui date son souvenir de la Saint-Jean, donc de fin juin 1428 : Jeanne, quoique rabrouée, a repris espoir, et lui dit : « Il y a une fille entre Vaucouleurs et Coussey qui l'année prochaine conduira le roi à Reims⁶⁴. » Quoi qu'il en soit, une telle annonce n'a pas l'air d'une rebuffade définitive. Si entretemps on lui avait enjoint de patienter ? Si Baudricourt avait signalé le fait à Chinon à toutes fins utiles et s'il avait reçu l'ordre de rester aux aguets ? Et si après le siège esquivé⁶⁵ le dauphin avait insisté et que Laxart en avait averti sa protégée, lui ou un autre ? L'ermitage de Bermont s'y prêtait parfaitement. Ce qui paraît évident, c'est que jamais Baudricourt n'aurait envoyé sous bonne escorte une écervelée quelconque à la cour contre le gré du Dauphin. Ni lui, ni Colet de Vienne ne s'y seraient prêtés. Il existe une preuve tangible de cette façon de voir. Ce sera la dernière pièce à verser au dossier.

L'arrière-fond

En effet, une fois la décision prise d'employer cette « Pucelle » prophétisée-prophétisante, signalée par Baudricourt, le confesseur du Dauphin, Gérard Machet, s'adresse à un conseiller de longue date, l'éminence grise de la maison royale, pour gagner son appui : Jacques Gélou, archevêque d'Embrun⁶⁶. On lui demande un opuscule approbateur en faveur d'une « pucelle Jeanne », alors que l'archevêque ne connaît pas plus cette visionnaire combative que l'expéditeur. Le courrier pour Embrun doit être parti à peu près en même temps que Colet de Vienne a pris le chemin de Vaucouleurs. Or, par de malencontreux obstacles, la route vers les Alpes du Dauphiné s'avère moins prati-

64. DUPARC (P.), *op. cit.*, I, p. 293 : *int. Michel Lebuin*, 31 janvier 1456 : « Semel ipsa Johanna dixit sibi testi, in vigilia Sancti Johannis Baptiste quod erat una puella inter Couxeyum [Coussey] et Vallis Colorem [Vaucouleurs] que, ante quam esset annus, ipsa faceret consecrare regem Francie ; dixit que, quod in anno tunc adveniente rex fuit consecratus Remis ». Le pronostic de Jeanne daterait donc du 23 juin 1428. (On imagine les deux jeunots en route pour la grande foire aux chevaux de Gerbonvaux du 24 au 25 juin sous l'égide du Père Picquart, maître de l'hôpital.)

65. AD21 7 H 1793 : Charles VII, roi de France, dédommage les Bénédictins du prieuré St-Thiébauld de Vaucouleurs, 19 mai 1445. La narratio porte « nos ennemis et adversaires que l'on disoit lors y venir à siège pour icelle conquérir et mettre hors de nostre obéissance ». Le siège attendu n'eut donc pas lieu. Cf. note 37.

66. CONTAMINE (Philippe), « Jacques Gélou (vers 1370-1432), archevêque de Tours (1414-1427), archevêque d'Embrun (1427-1432). Éléments d'un parcours politique », dans CIAVALDINI-RIVIÈRE (Laurence), LEMONDE-SANTAMARIA (Anne) et TADDEI (Ilaria) dir., *Entre France et Italie. Mélanges offerts à Pierrette Paravy*, Grenoble, PUG, 2009, (coll. *La Pierre et l'Écrit*), p. 261-279.

cable que la piste du nord, de sorte que Jeanne aura vu le Dauphin avant que Jacques Gélú à Embrun n'apprenne son existence. Le voilà tout surpris et consterné. Il lui reste juste le temps d'écarter le pire ; il rédige quatre fois le même avertissement – au dauphin, à la dauphine, à sa mère et à Gérard Machet ; heureusement il en conserve les brouillons : « Cette Pucelle est suspecte au plus haut point ! Quand elle se présente, il faut la laisser dans l'incertitude totale ! En aucun cas, elle n'approchera le Dauphin ! Elle vient d'un coin mal famé pour ses sorcières. Si elle est l'espionne du duc de Lorraine, ce Bourguignon masqué, elle vient pour tuer le prince ! Ne jamais la laisser seule ! » Il a beau expédier le tout à la hâte. Le retour du courrier ne se fera point plus vite que l'aller. Ses missives n'arriveront à Chinon qu'après le départ du Dauphin Charles pour Poitiers – avec Jeanne et Gérard Machet⁶⁷. Mais les familiers de Machet, Jean Girard et Pierre L'Ermitte n'en restent pas là. Par un nouveau courrier, ils somment l'archevêque de faire diligence et de produire enfin le traité commandé. Entretemps, Jeanne a assez fait parler d'elle pour convaincre même Jacques Gélú. Il s'y met et, quand Charles VII prendra la route du sacre, il emportera l'éloquent panégyrique de la Pucelle qui s'intitule : « De la venue de Jeanne » - *DE ADVENTU IOHANNE*⁶⁸. « La France », expose Jacques Gélú, « vit comme un nouvel Avent ! »⁶⁹ Les préparatifs en datent de bien plus haut. Cet Avent a été décidé il y a belle lurette.

S'il y a donc remise en cause d'une tradition historique dans cet exposé, c'est en bref ceci : Jeanne s'est manifestée, elle a été rabrouée, signalée, observée, rappelée, et le moment venu, mise en œuvre. À Chinon, elle a trouvé un Dauphin anxieux, superstitieux, mais averti et bien au courant. ■

67. Bibliothèque municipale de Carpentras, ms. 526 : FORNIER (Marcellin) SJ, *Annales ecclesiastici sanctae Metropolitanæ Ebredunensis ecclesiae*, Carpentras, 1645. La version française de l'ouvrage (Bibliothèque municipale de Lyon, ms. 806) a été publiée par GUILLAUME (Paul), *Histoire générale des Alpes maritimes ou Cottiennes et particulièrement de leur métropolitaine Ambrun*, 3 vol., Paris et Gap, 1890-1892. V. la correspondance de Jacques Gélú avec la cour de Chinon au t. II, 1891, p. 313-320.

68. CONTAMINE (Philippe), *op. cit.*, p. 272-273, situe la rédaction du traité de Gélú entre la levée du siège d'Orléans (8 mai 1429) et la campagne du sacre (27 juin 1429). Les assistants de Gérard Machet, Jean Girard et Pierre l'Ermitte, insisteront à réitérer la commande du panégyrique qui sera disponible avant même le départ de Gien.

69. Archives départementales de l'Isère (AD38) B 3139 et Paris, BnF lat. 6199. Le ms. de la BnF pourrait être l'exemplaire de Charles VII. HANNE (Olivier), éd. et trad., *Jacques Gélú : De la Venue de Jeanne. Un traité scolastique en faveur de Jeanne d'Arc*, Aix-Marseille, PUP, 2012 (coll. *Le Temps de l'Histoire*). V. l'analogie biblique p. 156 : « Si dubitetur de aliquo concernente factum puelle commissum, quam angelum Domini Dei exercituum pie credimus esse. »